



## Vente d'un fond de commerce

Par **ROUSTOP**, le **21/03/2014** à **19:29**

Bonjour

Pourriez-vous m'indiquer quel est le régime applicable au fond de commerce acquit durant le mariage ( régime légal ) avec des fonds communs mais enregistré en nom propre par un seul des époux ?

Quid de l'autorisation de l'autre époux après séparation pour vendre et/ou de son droit aux fruits de cette vente ?

Merci